

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 19 OCTOBRE 2023 (20 : 30)

Présents :

Monsieur Laurent Devin, Député-Bourgmestre;

Monsieur Kevin Van Houter, Madame Larissa Davoine, Monsieur Frédéric Tilmant, Monsieur Laurent Arman, Madame Natacha Leroy, Échevins;

Monsieur Etienne Piret, Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Jérôme Urbain, Monsieur Manuel Bejarano Medina, Monsieur Benoît Deghorain, Monsieur Philippe Labar, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric Maghe, Madame Sarah De Baets, Madame Marinella Cramarossa, Monsieur Salvatore Calvagna, Madame Maria Hamel, Madame Eugénie Ruelle, Monsieur Vincent Noteboom, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Thomas Beaujean, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Alexandre Rombaut, Monsieur Saverio Fragapane, Monsieur Fabrice Manderlier, Monsieur Alexandre Balourdos, Conseillers;

Monsieur Jean-Luc Fayt, Président du CPAS;

Monsieur Guillaume Somers, Directeur Général;

Excusés :

Madame Marie-Claude Klenner, Échevine;

Monsieur Frédéric Joie, Monsieur Thomas Ferrari, Conseillers;

Conseil communal du 19 octobre 2023

à 20h30

Salle B - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

BUDGET VILLE

1. Approbation de la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2023 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2023, aux chiffres suivants :

- Service ordinaire, résultat global : boni 5.953.105,42 €;
- Service extraordinaire, résultat global : boni 976.163,76 €.

M. Laurent Arman présente la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2023.

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Avant de vous détailler les chiffres de cette seconde modification budgétaire, je tiens à remercier Madame la Directrice Financière et ses collaborateurs pour l'excellent travail préparatoire, malgré les circonstances peu réjouissantes sociétales, financières et surtout énergétiques.

Le budget 2023 tel que voté par le Conseil en octobre 2022 et réformé présentait un boni à l'exercice propre de 3.796.789,64€ et un boni global de 7.849.189,43€.

La modification budgétaire telle que proposée présente un boni à l'exercice propre de 2.565.489,06 € (-1.231.300,58 €) et un boni à l'exercice global de 6.420.044,47€ (-1.429.144,96 €).

A ce résultat global s'ajoute 2.663.840,51 € constituant les différentes provisions, à savoir :

- 1.200.000 € pour la Ville (500.000 € + 700.000 €)
- 500.000 € pour le CPAS
- 963.840,51 € pour couvrir les augmentations des frais liés à l'énergie.

Outre les variations introduites par la modification budgétaire n°1 approuvée par le Conseil en mai de cette année, cette dernière modification budgétaire tend à se rapprocher au maximum de la réalité du compte.

Au niveau des dépenses de personnel, il s'agit d'ajustement des crédits soit un index de 2% intervenu fin 2022, les remplacements, la mise en place du nouvel organigramme (+ 103.000€).

L'augmentation des frais de fonctionnement (+ 1.134.369.85 €) principalement dû à :

- précompte mobilier sur les intérêts créditeurs : 19.500 €
- prolongation du projet des repas chauds scolaires gratuits: +65.000 €
- fruits frais et produits laitiers pour les écoles : +20.000 €
- Honoraires diverses (audits énergétiques, mise en valeur des remparts, ...) : +83.000 €
- Augmentation des crédits relatifs aux dépenses d'énergie afin de payer les acomptes : +460.000 €

Au niveau des dépenses de transfert, pas de modification.

Les dépenses de dette sont en baisse de 416.000 € par rapport aux projections de charge en année pleine du budget initial (emprunts moins élevés ou postposés).

Au niveau des recettes, on constate une diminution des recettes de transfert (- 104.000€) :

- baisse du fonds des communes suite à une ré estimation effectuée par la RW au mois de juin (- 1 million€)
- augmentation du subside APE (prime exceptionnelle 2023) : +236.000€

Augmentation de la recette de dette dû aux intérêts créditeurs : +59.000 €

Au niveau de l'extraordinaire, les adaptations résultent de l'approbation d'avenant ou de l'augmentation des prix des dossiers au moment de leur mise en adjudication (580.070 €) ».

Pour: 24

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Laurent Arman, Natacha Leroy, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Benoît Deghorain, Philippe Labar, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Maria Hamel, Eugénie Ruelle, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Thomas Beaujean, Mario Tilmant, Alexandre Rombaut, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdous, Jean-Luc Fayt

Contre: 4

Etienne Piret, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane

2. Approbation de la dotation à la Zone de Police de Binche-Anderlues-Lermes - Exercice 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à:

- approuver la dotation de la Ville de Binche dans le budget de la Zone de Police de Binche-Anderlues-Lermes pour l'exercice 2024, à savoir un montant de 4.599.000,00€;
- transmettre la présente au Conseil de Police et à la Directrice financière.

M. Devin indique le contexte de fusion. A l'occasion de celle-ci, il est procédé à une addition des budgets des 2 zones préexistantes à la fusion. La Ville de Binche prend la position d'augmenter sa dotation de 4% en 2024, en faveur de la Zone de Police par rapport au montant tel qu'il était constaté en 2023.

Accord à l'unanimité

3. Approbation de la dotation à la Zone de Secours - Exercice 2024

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le montant de la dotation de la Ville de Binche dans le budget de la Zone de Secours, pour l'exercice 2024, à savoir un montant de 1.266.814,77€;
- transmettre la présente au Conseil de la Zone de Secours et à la Directrice financière.

M. Devin précise avoir obtenu la confirmation, lors de la dernière réunion du Conseil de Zone, de l'implantation d'une nouvelle caserne à Binche et plus précisément à Waudrez, sur une zone déjà évoquée, pour la construction de cette future caserne. Les crédits qui permettent de lancer les opérations seront prévus au projet de budget 2024, de la Zone Hainaut Centre.

Accord à l'unanimité

4. Tutelle du CPAS - Finances - Budget général de l'exercice 2023 - Modification budgétaire n° 2 des services ordinaire et extraordinaire - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la modification budgétaire n°2 des services ordinaire et extraordinaire du budget 2023 du CPAS.

Accord à l'unanimité

5. Tutelle du CPAS - Budget général de l'exercice 2024 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le budget général de l'exercice 2024, des services ordinaire et extraordinaire du CPAS.

M. Fayt, Président du CPAS, présente la note relative au budget général de l'exercice 2024.

<i>Budget 2024</i>

« Les deux points ont été admis à l'unanimité.

En ce qui concerne la modification budgétaire n° 2 de 2023, aucune majoration de la dotation communale (fixée à 4.920.000€ au budget initial) n'est requise ni d'utilisation du fonds de réserve. Celui-ci est même alimenté de 140.000€. Et ce grâce à différentes majorations de subsides (ajustement APE, REDI, non marchand) et la reconnaissance de 3 projets FSE Re-connect, Prime et Lupin (majoration de près de 700.000€ du projet PRIME qui permet notamment de valoriser les articles 60).

Au niveau des dépenses, une indexation de 2% d'ici la fin de l'année a été prévue et les crédits ajustés dans les différentes natures de dépense.

En ce qui concerne le budget 2024, aucune majoration de la dotation communale qui reste à 4,920mios mais une utilisation du fonds de réserve ordinaire à concurrence de 1,643mios.

Afin de tenir compte des prévisions du Bureau Fédéral du Plan (septembre 2023), une indexation de 4% a été prévue au niveau des dépenses de personnel. La cotisation de responsabilisation a également été budgétée (estimation à 290.000€). A noter que le subside non marchand pour le maintien de 3 assistantes sociales (152.000€) a été maintenu tant en dépense qu'en recette mais celui-ci ne sera confirmé que fin octobre.

Grâce à la pleine occupation et au maintien du cadre du personnel, la MRS retrouve un boni confortable dès 2023. Par contre, le sous-financement de la crèche et l'absentéisme ne permettent pas d'améliorer son équilibre financier.

A noter également le manque de stagiaires dans la filière TDS du CISP qui a terme risque d'hypothéquer le maintien du projet.

Au niveau du budget extraordinaire, notons :

- Les travaux de construction au niveau de l'aide générale : estimation des travaux à 3mios/subside 1,258 mios ;
- Les travaux de rénovation de la crèche : estimation des travaux à 2,3mios/subside 1,209 mios;
- Des travaux sécuritaires nécessaires au niveau de la MRS : ascenseurs phasage sur 2 ans (355.000€), lino phasage sur 4 ans (135.000€), portes RF (300.000€) ».

M. Devin remercie le Cpas et l'ensemble des agents pour le travail mener au sein de celui-ci mais également pour le travail ayant permis l'élaboration du budget 2024. Il remercie les Ministres Collignon et Morreale pour l'octroi de subsides en faveur du Cpas et jusqu'en fin de mandature. Cela permet de travailler dans la stabilité et en bonne gestion au sein du Cpas.

Accord à l'unanimité

6. Régie foncière - Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2023 - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire n° 2 de la Régie foncière pour l'exercice 2023 aux montants ci-après,

- Recettes: 2.751.278,75 €;
- Dépenses: 2.751.278,75 €.
- Soit une modification budgétaire n°2 en équilibre.

Accord à l'unanimité

7. Budget de la Régie foncière communale - Exercice 2024 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de la Régie foncière communale pour l'exercice 2024. Celui-ci présente un solde de :

- Recettes: 2.995.184,63 €;
- Dépenses: 2.995.184,63 €.
- Soit un budget en équilibre.

Accord à l'unanimité

8. Présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville de Binche pour l'exercice 2023 - Présentation du budget communal pour l'exercice 2024 - Approbation du budget communal pour l'exercice 2024

A la suite de la présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville pour l'exercice 2023 et de la présentation du budget communal pour l'exercice 2024, le Conseil communal est invité à approuver le budget communal pour l'exercice 2024.

M. Laurent Arman présente le budget communal pour l'exercice 2024.

PROJET DE BUDGET 2024

« La maîtrise des dépenses et l'équilibre budgétaire constituent la priorité de notre budget... N'en faisons pas un mystère, nous vivons une importante crise et notre Ville n'est pas épargnée par l'augmentation des charges liées aux énergies et combustibles, par l'inflation des missions communales et sociales, par l'indexation des traitements, par les effets de la crise économique ainsi que la baisse drastique du pouvoir d'achat... Ces évolutions influencent nos perspectives budgétaires, elles ont bien entendu toutes été prises en compte.

BUDGET ORDINAIRE

Compte tenu d'une prévision de recettes de 52.231.950,55 € (soit 46.278.845,13 € provenant de l'exercice propre et 5.953.105,42 € provenant des exercices antérieurs- boni présumé fin 2023 – MB2) et de dépenses de 47.927.487,25 €, le budget 2024 présente un boni à l'exercice propre de 1.702.959,88 € et un boni global de 4.304.463,30 €.

Pour rappel, à ce boni cumulé, il faut ajouter les provisions constituées précédemment, dont le montant s'élève à 1.000.000€ (500.000 € pour la Ville, 500.000 € pour le CPAS et plus de 963.840,51€ pour les frais d'énergie.

A signaler, la reprise de la provision « COVID » de 700.000 €.

Les montants suivants sont exprimés en termes de variation par rapport au budget réformé 2023.

PRELEVEMENTS EXERCICES ANTERIEURS

Exercice antérieur : - 267.133 €

Baisse de la cotisation responsabilité suite à l'instauration du second pilier de pension

DEPENSES

Dépenses de personnel : en hausse de près de 2 millions (1.925.970 €), sont pris en compte : indexation de 4 %, plan d'embauche, passage E1 vers E2 pour les auxiliaires, augmentation de 1€ de chèques repas, nouvel organigramme.

Dépenses de fonctionnement :

En augmentation de +592.994€

Ont été pris en compte une indexation globale de 10% des frais de fonctionnement ainsi que l'augmentation des frais énergétiques.

Dépenses de transfert :

Augmentation de +217.352,87 €.

Aucune augmentation pour le CPAS

Pour la Zone police, une indexation de 4% (+180.000€)

Pour la Zone de secours, augmentation de 10% (+ 118.000€)

Concernant l'HYGEA nous gardons le même montant que 2023 (1.914.000€) (Retrait de la dépense de sacs poubelles : -170.000€)

Sont également intégrés les budgets votés par les fabriques d'église.

Dépenses de dette : +115.662,52€

Le ratio des charges financières (charges des emprunts part propre sur les recettes totales ordinaires) est de 7,61%.

RECETTES

Recettes de prestations : Augmentation de +21.484,51€

Recette de transfert : diminution de - 244.539,65€
(IPP : en 2023 sur 14 mois, en 2024 retour sur 12 mois)

Recettes de dette : + 73.204,99€

Le BONI GLOBAL s'élève à 4.304.463,30 €, après prélèvement de 2.000.000€, pour financer le budget extraordinaire. Pour rappel, des provisions d'un montant global de près de 2.000.000 € sont à ajouter à ce boni global.

BUDGET EXTRAORDINAIRE

Notre programme d'investissement s'inscrit dans la continuité des projets en cours et la réalisation de nouveaux projets avec pour objectif principal la poursuite de l'amélioration de notre cadre de vie ...support primordial à la création de liens sociaux surtout en ces périodes particulièrement difficiles et pour répondre aux besoins de tous !

Pour 2024, notre plan d'investissements s'élèvera à 9.219.743.35€, dont :

- Emprunts : 2.415.848,81€ ;
- Subsidés : 3.623.160,54€ ;
- Fonds Propres : 2.128.800 € ;
- Autres sources de financement : 1.051.934€ (AGW CENEO, droit tirage IDEA).

Ces dépenses d'investissements se répartissent comme suit :

- Marchés stocks : 1.290.000 €, financés sur fonds propres (790.000) et emprunts (500.000) ; dont
 - Remplacement mobilier écoles, sanitaires, peintures, toitures, carrelages et revêtements de sols : 165.000 € ;
 - Voiries, chemisage égout, fossés et ruisseaux, voiries agricoles, essais chantiers, rabotage -pose : 865.000 € ;
- Investissements subsidiés : 4.597.144 €, dont 760.848 € financés par emprunt, 3.001.295 € de subsidés et sur le droit de tirage auprès IDEA (835.000 €).

Ces investissements sont liés :

- Fric 2022-2024 (3.082.144 €) (investissement de 4 à 17) ;
- PCDR cure de Buvrines (1.515.000€).
- Les investissements en lien avec le PST représentent un total de 1.627.000 €, dont 745.000 € financés par emprunt, 157.200 € de subsidés et 724.800 € de fonds propres.
 - Acquisition de véhicules électriques et bornes de recharges privées (communes) : 55.000 € ;
 - Plan remplacement chaudière - installation de filtres anticalcaires sur les chaudières : 125.000 € ;

- Auteur de projet patrimoine (caves Bettés, UREBA Musée et centre administratif, Intérieur HDV) : 212.000€ ;
 - Secteur travaux (matériel roulant, menuiserie, machine à graver des médailles, rénovation quai de chargement) : 460.000€) ;
 - Tourisme : accès aux remparts, décoration grand place, signalétique touristique piétonne (100.000 €) ;
 - Enseignement (matériel informatique, wifi, aménagement de préaux) : 135.000 € - installation de panneaux photovoltaïques à l'école de Buvrines : 20.000 € ;
 - Sport : relighting terrain de football stade Aimé Vachaudéz, FC Péronnes) : 230.000 € - Relighting Salle Saint-Albert : 25.000 € ;
 - Espaces verts : réaménagement des parcs publics, arbres en ville (140.000 €).
- En complément des actions menées par la Zone de Police et la Zone de Secours, les investissements complémentaires liés à la Sécurité totalisent 1.705.599€ dont 410.000 € par Emprunt, par subside : 464.665 €, par fonds propres 614.000 €, autres financement : 216.934 € pour :
 - Extension du réseau caméra (parking Saint Paul, Rue Moulin) + 10 autres sites) : 380.000€;
 - Reconstruction du mur du cimetière de Péronnes-Charbonnages : 60.000€ ;
 - Leval, rue de bois de Hamal : réfection d'un aqueduc (PIC refusé) : 110.000 € ;
 - Waudrez, rue de la Guinguette : réfection égouttage : 225.000€ ;
 - Buvrines – Pose égouttage pour l'extension de l'école : 50.000 € ;
 - Zit voie Miclette (Waudrez) : 360.000 € ».

M. Piret indique que le vote du budget est un grand moment de la vie communale. Il trace les grandes lignes de la Politique communale pour un exercice. Il relève dans le budget 2024 que la dette continue à augmenter et qu'elle passera ainsi de EUR 36.000.000 à EUR 38.000.000. Il précise que les charges de dette vont probablement augmenter dans le temps dès lors que les hypothèses retenues pour son calcul sont optimistes. D'autre part, il relève que le boni dégagé l'est moyennant l'intégration d'un fonds de réserve de EUR 700.000. Ceci justifie en grande partie le boni à l'exercice propre et tel qu'il est avancé pour ce budget 2024. Sans cet artifice, la situation serait nettement moins favorable. De manière générale, M. Piret indique que les chiffres du boni diminuent au fil des années et que cette situation indique une tendance peu favorable. Sur le budget extraordinaire, M. Piret explique qu'il s'agit là de dossiers courants. Il ne relève rien de particulier au titre de dossier qui sortirait, de par son ampleur, de la gestion normale du patrimoine de la Ville.

M. Devin confirme que le vote du budget est bien le moment le plus important de l'année dans la gestion de la Ville. Par rapport à la dette, il précise que le ratio de charge de dette de la Ville n'a jamais été aussi bas et il s'élève actuellement à 7,61% dans ce budget 2024 tandis qu'en province de Hainaut, il est supérieur à 9 % en moyenne et que la Wallonie autorise un tel ratio jusqu'à 17,5%. M. Devin indique que la majorité est toujours critiquée sur le taux d'endettement et cela occasionne une attention particulière de la majorité sur cette thématique maîtrisée. M. Devin ajoute que le taux était de 8,40% sous la majorité Union. Dès lors, il lui semble que la critique n'est pas d'actualité et il conseille au groupe Union de ne pas l'utiliser à l'occasion de la campagne électorale à venir. Il considère que ce taux d'endettement est plutôt un atout de la gestion communale actuelle. M. Devin indique que le boni prévu au budget initial 2023 était de EUR 93.0000 et l'intégration d'une provision dans le budget 2024 à hauteur de EUR 700.000, ne justifie pas la différence entre le boni initial au budget 2023 et le boni initial au budget 2024, différence de plus de EUR 1.600.000. Il apparaît clairement que la tendance du budget de la Ville entre 2023 et 2024, n'est pas une tendance négative ou défavorable. Au-delà, M. Devin précise que le maintien de cette provision Covid ne se justifie plus manifestement pour le budget 2024. Effectivement pour le budget extraordinaire, M. Devin

indique, à la suite de M. Piret, qu'il ne s'agit pas d'envoyer de la poudre aux jeux en y créditant des grands projets que l'on avancerait en fin de mandature alors qu'il n'y aurait aucune perspective pour leur réalisation en 2024. La majorité souhaite avoir d'avantage une vision réaliste et une approche pratique de ce budget extraordinaire dont il souligne que pour 2€ de dépense, ce budget prévoit qu'1 € sera issu de subside sur projet et de transferts de service qui constitueront pour un montant de EUR 2.000.000 en 2024. M. Devin en profite pour souligner que les bonis dégagés par la Ville de Binche, à l'ordinaire, sont notamment injectés pour des projets à l'extraordinaire.

Pour: 24

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Laurent Arman, Natacha Leroy, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Benoît Deghorain, Philippe Labar, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Maria Hamel, Eugénie Ruelle, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Thomas Beaujean, Mario Tilmant, Alexandre Rombaut, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos, Jean-Luc Fayt

Contre: 4

Etienne Piret, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane

9. Budget communal de l'exercice 2024 - Fixation des petits investissements - Décision

Le Conseil communal est invité à fixer à 10.000 € maximum par marché et à 2.000 € maximum par unité de bien, les montants limites pouvant être imputés au budget ordinaire de l'exercice 2024, pour de petits investissements. Ces montants s'entendent hors TVA.

Accord à l'unanimité

JURIDIQUE

10. Régie Communale Autonome - Création et Statuts - Décision de principe

Le Conseil communal est invité à marquer un accord de principe sur la création d'une Régie communale autonome et sur un projet de statuts.

M. Piret indique être favorable sur la mise en place d'une Régie Communale Autonome, considérant les avantages financiers qu'elle est susceptible d'apporter. Néanmoins, il relève dans les projets de statuts, à l'Art.5, une porte ouverte à la rémunération des mandataires non politiques au sein du Conseil d'Administration de la RCA et sur décision de la RCA. Cette possibilité d'une rémunération des membres de l'organe pose des questions et compte tenu des abus qui ont pu être constatés ces derniers temps dans des structures para-communales en Wallonie.

M. Devin indique qu'il s'agit là d'une close type dans ce genre d'outils RCA et il précise qu'il n'éprouve aucun souci à modifier cet article, de sorte que la RCA ne puisse pas être vécue comme un cheval de Troie pour obtenir des émoluments supplémentaires. La RCA ne doit pas être une voie à ce type de pratique et en ce sens, M. Devin propose que les statuts soient adoptés moyennant la suppression de cette possibilité pour la RCA, d'octroyer une rémunération aux mandataires de la RCA.

Accord à l'unanimité moyennant la modification de l'Art.5

**Suppression de la possibilité de rémunération des Membres des Organes sur décision du
Conseil d'Administration**

SUBSIDES

11. Subsidés 2023 - Demande d'agr  ation "N&G Sport pour tous" - D  cision

Le Conseil communal est invit      se prononcer sur la demande d'agr  ation pour l'ann  e 2023 de l'association "N & G Sport pour tous".

Accord    l'unanimit  

R  GIE FONCI  RE

12. Notification de la situation de la caisse de la R  gie fonci  re - 2  me trimestre 2023 - Prise de connaissance

Il est notifi   au Conseil communal la situation de la caisse de la R  gie fonci  re pour le 2  me trimestre 2023, en date du 30 juin 2023. L'avoir    justifier et justifi   s'  l  ve    325.221,79   .

Prise de connaissance

13. Travaux de r  fection de l'  gouttage - Approbation des conventions - D  cision

Le Conseil communal est invit      approuver les conventions relatives aux travaux de r  fection de l'  gouttage de la rue Albert 1  r    Leval-Trahegnies   tablies comme suit par l'I.D.E.A. :

- Convention sous seing priv   d'acquisition d'immeuble et de constitution de servitudes:

- parcelles cadastr  es section A n   79h3 et 139d4 (en nature de canal) estim  es    2.700   ;

- Convention portant cession d'un droit personnel de jouissance temporaire et r  glement d'indemniti  s pour trouble d'exploitation:

- l'indemniti   pour la bande de terrain figurant sous teinte jaune et sous les num  ros 1' et 8' au plan TCEC 100/E1d s'  l  ve    la somme globale de 150   .

Accord    l'unanimit  

14. Unifiber - Approbation du contrat de bail pour un bien situ      Binche - D  cision

Le Conseil communal est invit      approuver le contrat de bail portant sur une parcelle situ  e    la rue des Chasseurs    Binche, pour l'implantation d'un local technique de la S.A. Unifiber.

Accord    l'unanimit  

15. Cession de voirie    Bray - Avis

Le Conseil communal est invit        mettre un avis sur l'incorporation de la voirie cr   e en vue de l'am  nagement d'un lotissement de 14 lots    b  tir    Bray, rue des Haies, rue Buisson et rue des Paumes, sur les parcelles cadastr  es section B n   26c, 13, 14d, 26d, 27 et 28.

Accord    l'unanimit  

16. ZIT Chemin    Vaches - Approbation du projet d'acte

Le Conseil communal est invit      approuver le projet d'acte   tabli pour l'acquisition des parcelles pr  cadastr  es section B n   609 WP0000 et C n   274HP0000 portant sur la cr  ation d'une zone d'immersion temporaire au montant global s'  levant    71.360,09   .

Accord    l'unanimit  

GESTION ET PROSPECTIVE

17. Revitalisation Urbaine à Péronnes - St Albert - Approbation de l'avenant à la convention - Décision

Relativement au projet de revitalisation urbaine du site de l'ancienne centrale électrique de Péronnes, le Conseil communal est invité à approuver l'avenant à la convention entre la Ville de Binche et le promoteur, approuvée lors du Conseil Communal du 16 décembre 2021- Point n° 17.

Accord à l'unanimité

18. Revitalisation Urbaine à Péronnes - St Albert - Approbation du dossier de revitalisation urbaine - Décision

Relativement au projet de revitalisation urbaine du site de l'ancienne centrale électrique de Péronnes, le Conseil communal est invité à approuver le dossier de revitalisation urbaine à transmettre à la Région Wallonne.

Accord à l'unanimité

ALLOËT

19. Bois de l'Alloët - Vente des coupes de bois de l'exercice 2024 - Approbation de l'adjudicataire

Le Conseil communal est invité à approuver l'adjudicataire ayant remis l'offre la plus avantageuse lors de la vente des coupes de bois, organisée par le SPW, du lot n° 10 relatif au bois de l'Alloët - Exercice 2024.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

20. UREBA EXCEPTIONNEL - Isolation des combles à l'Ecole communale de Buvrignes et à l'Ecole communale du Bois du Roi à Leval-Trahegnies - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « UREBA EXCEPTIONNEL - Isolation des combles à l'Ecole communale de Buvrignes et à l'Ecole communale du Bois du Roi à Leval-Trahegnies », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 3223 et le montant estimé du marché "UREBA EXCEPTIONNEL - Isolation des combles à l'Ecole communale de Buvrignes et à l'Ecole communale du Bois du Roi à Leval-Trahegnies", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 37.650,05 € hors TVA ou 39.909,05 €, 6% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 722/724-60/2021 (n° de projet 20211002).

Accord à l'unanimité

21. Accord-cadre de travaux - Fourniture et pose de caveaux et columbariums 2023 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de travaux - Fourniture et pose de caveaux et columbariums 2023 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 3225 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux - Fourniture et pose de caveaux et columbariums 2023", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 47.075,00 € hors TVA ou 56.960,75 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 878/722-60 (n° de projet 20230005).

Mme Philippe demande que des bancs soient installés au sein des cimetières afin que les visiteurs puissent se poser. Un manquement a été remarqué par rapport à cela.

M. Devin indique que le Collège y sera attentif.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DIVERS

22. Secteur Historique - DIHECS 2022 de l'Assainissement bis (Dépenses Investissements Hors Exploitation Courantes) - Appel à souscription au capital de l'Intercommunale - Parts D

Dans le cadre des « Dépenses Investissements Hors Exploitation Courantes - DIHECS 2022 », le Conseil communal est invité à :

- libérer la quote-part de 128,79 € due par la Ville de Binche dans le cadre du Secteur Historique - DIHECS 2022 de l'Assainissement bis (Dépenses Investissements Hors Exploitation Courantes) - Appel à souscription au capital de l'Intercommunale - Parts D ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 482/812-51 (n° de projet 20232002) et financé par prélèvement sur le fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

23. Secteur Historique - Frais de fonctionnement assainissement bis - Appel à souscription au capital de l'Intercommunale IDEA - 2022 - Parts D

Dans le cadre du Secteur Historique - Frais de fonctionnement assainissement bis - Appel à souscription au capital de l'Intercommunale - 2022 - Parts D, le Conseil communal est invité à :

- libérer la quote-part de 24.311,41 € due par la Ville de Binche dans le cadre Secteur Historique - Frais de fonctionnement assainissement bis - Appel à souscription au capital de l'Intercommunale - 2022 - Parts D;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 482/812-51 (n° de projet 20232001) par prélèvement sur le fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISE

24. Fabrique d'église Saint-Etienne à Ressaix - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2023 - Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023, votée par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix en séance du 31 août 2023, comme suit :

- Recettes : 31.734,94 € ;
- Dépenses : 31.734,94 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal versé par la Ville de Binche pour l'année 2023 reste inchangé (12.430,16 €), mais un subside communal extraordinaire est inscrit pour le montant de 12.500,00 €.

Pour: 18

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos

Abstentions: 10

Frédéric Tilmant, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

25. Fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine d'Épinois - Budget - Exercice 2024 - Approbation du budget de l'exercice 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 28 août 2023 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine à Épinois a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2024, comme suit :

- Recettes : 8.901,60 € ;
- Dépenses : 8.901,60 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2024 s'élève à 3.315,20 €.

Pour: 18

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos

Abstentions: 10

Frédéric Tilmant, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

26. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray - Budget - Exercice 2024 - Approbation du budget de l'exercice 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 24 août 2023 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge à Bray a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2024 :

- Recettes : 9.306,02 € ;
- Dépenses : 9.306,02 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2024 s'élève à 7.381,46 €.

Pour: 18

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos

Abstentions: 10

Frédéric Tilmant, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

27. Fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche - Budget - Exercice 2024 - - Approbation du budget de l'exercice 2024 après réformation - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 28 août 2023 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2024, réformé comme suit :

- Recettes : 38.261,37 € ;
- Dépenses : 38.261,37 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2024 s'élève à 35.121,36 €.

Pour: 18

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos

Abstentions: 10

Frédéric Tilmant, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

28. Fabrique d'église Saint-Rémy de Waudrez - Budget - Exercice 2024 - Approbation du budget de l'exercice 2024 après réformation - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 30 août 2023 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémy à Waudrez a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2024, réformé comme suit :

- Recettes : 13.962,60 € ;
- Dépenses : 13.962,60 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2024 s'élève à 9.385,16 €.

Pour: 18

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos

Abstentions: 10

Frédéric Tilmant, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

29. Fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche - Budget - Exercice 2024 - Approbation du budget de l'exercice 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 28 août 2023 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe à Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2024, comme suit :

- Recettes : 15.753,60 € ;
- Dépenses : 15.753,60 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2024 s'élève à 11.756,46 €.

Pour: 18

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos

Abstentions: 10

Frédéric Tilmant, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

30. Fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix - Budget - Exercice 2024 - Approbation du budget de l'exercice 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 31 août 2023 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne à Ressaix a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2024, comme suit :

- Recettes : 23.033,94 € ;
- Dépenses : 23.033,94 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2024 s'élève à 13.381,91 €.

Pour: 18

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos

Abstentions: 10

Frédéric Tilmant, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

31. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche - Budget - Exercice 2024 - Approbation du budget de l'exercice 2024 après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 28 août 2023 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2024, réformé comme suit :

- Recettes : 100.735,32 € ;
- Dépenses : 100.735,32 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2024 s'élève à 85.513,23 €.

Pour: 18

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos

Abstentions: 10

Frédéric Tilmant, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

32. Fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche - Budget - Exercice 2024 - Approbation du budget de l'exercice 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 28 août 2023 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2024, comme suit :

- Recettes : 63.277,60 € ;
- Dépenses : 63.277,60 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2024 s'élève à 46.048,24 €.

Pour: 18

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos

Abstentions: 10

Frédéric Tilmant, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

33. Fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes - Budget - Exercice 2024 - Approbation du budget de l'exercice 2024 après réformation - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 9 septembre 2023 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2024, réformé comme suit :

- Recettes : 29.093,60 € ;
- Dépenses : 29.093,60 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2024 s'élève à 17.443,84 €.

Pour: 18

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos

Abstentions: 10

Frédéric Tilmant, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

**34. Fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail de Bray - Budget - Exercice 2024 -
Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le budget
de l'exercice 2024 - Décision**

Le Conseil communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2024 de la fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail de Bray.

- adresser la présente délibération :

- au Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail – Rue Roi Albert, 15 à 7120 Rouveroy ;
- à l'administration communale d'Estinnes - Chaussée Bruneault, 232 à 7120 Estinnes ;
- à Monseigneur l'Évêque de et à 7500 Tournai.

Accord à l'unanimité

**35. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies - Budget - Exercice 2024 -
Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le budget
de l'exercice 2024 - Décision**

Le Conseil communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2024 de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies.

- adresser la présente délibération :

- au Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies – Rue du Longfaux 105 à 7133 Buvrines ;
- à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Accord à l'unanimité

**36. Fabrique d'église Saint-Martin de Leval - Budget - Exercice 2024 - Approbation
de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice
2024 - Décision**

Le Conseil communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2024 de la fabrique d'église Saint-Martin de Leval.

- adresser la présente délibération :

- au Conseil de la fabrique d'église Saint-Martin – Rue du Pressé, 12 à 7134 Leval-Trahegnies ;
- à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Accord à l'unanimité

URBANISME

37. Accord de principe pour la révision du guide communal d'urbanisme - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord de principe sur la révision du guide communal d'urbanisme.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

38. Personnel communal (y compris les grades légaux) - Mandataires communaux - Allocation de fin d'année 2023 - Décision de principe

En application de l'article 30 du Statut pécuniaire applicable au personnel communal non enseignant, il appartient au Conseil communal de se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2023. Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2023 sur base des règles fixées dans l'Arrêté royal du 23 octobre 1979.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

39. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2023/2024 - Prise de connaissance du procès-verbal du Conseil des études du 6 septembre 2023

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal du Conseil des études, du 6 septembre 2023, de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Mme Philippe indique que le procès-verbal des études n'était pas accessible via la plateforme de consultation des dossiers du Conseil communal et elle le déplore.

M. Maghe indique qu'il lui a été possible de forcer l'ouverture du document, en insistant.

M. Devin précise qu'il s'agit d'une prise de connaissance du procès-verbal et il est décidé de procéder à la prise de connaissance de ce document par le Conseil malgré la difficulté d'accès rencontrée par Mme Philippe.

Prise de connaissance

40. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2023/2024 - Calendrier des vacances/des congés et des jours de classe - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 11 septembre 2023, point n°14, par laquelle il décide d'approuver le calendrier des vacances, des congés et des jours de fonctionnement de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

41. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2023/2024 - Calendrier des vacances, des congés et des jours de fonctionnement - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 2 octobre 2023, point n°16, par laquelle il décide d'approuver le calendrier des vacances, des congés et des jours de fonctionnement de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

42. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2023/2024 - Prise de connaissance du transfert d'une période de cours du domaine de la Danse vers le domaine de la Musique pour l'année scolaire 2023/2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 2 octobre 2023, point n°14, par laquelle il décide :

- de prendre connaissance du transfert d'une période de cours du domaine de la Danse vers le domaine de la Musique pour l'année scolaire 2023/2024
- de prendre acte de la répartition de la dotation périodes pour l'année scolaire 2023/2024, comme suit :

- 186 périodes de cours par semaine, pour le domaine de la Musique;
- 31 périodes de cours par semaine, pour le domaine des Arts de la parole;
- 15 périodes de cours par semaine, pour le domaine de la Danse.

Prise de connaissance

PLAN DE COHESION SOCIALE

43. Approbation d'une convention (sans transfert financier) entre le Plan de Cohésion sociale de la Ville de Binche et le réseau de santé mentale RHESEAU

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la convention de partenariat (sans transfert financier) entre le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche et le réseau de santé mentale RHESEAU concernant le développement local des soins intégrés au sein d'un milieu de vie identifié pour l'année 2023.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

44. Police administrative - Règlement complémentaire instaurant la mise en sens unique de la rue Samain à Waudrez - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant la mise en sens unique de la rue Samain, à Waudrez.

M. Piret indique que la rue est étroite et qu'il s'agit d'une décision opportune que de mettre cette voirie en sens unique.

M. Van Houter explique qu'il s'agit de la mise en sens unique d'une partie de cette voirie et non pas de l'ensemble, afin de permettre notamment l'accessibilité à la cité Mertens.

Accord à l'unanimité

45. Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Leval-Trahegnies, à la rue du Cron Ry, n° 7.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

46. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 04 septembre 2023 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 04 septembre 2023.

DIVERS :

M. Fragapane indique qu'un enfoncement des accotements de chaussée est constaté à la cité Vandervelde entre les n^{os} 99 & 103. Il craint que les réseaux de gaz et d'électricité soient présents à cet endroit. Il précise que cette situation est dangereuse et demande que les opérations nécessaires soient effectuées sur site.

M. Calvagna relève que l'école spécialisée de Clerfayt n'est pas reprise dans le dispositif de sécurisation et de signalisation des abords et il n'y a pourtant pas de trottoirs. Il en est de même pour l'école de la rue du Sacré-Cœur alors que la rentrée des classes se fait en période de forte fréquentation de cette chaussée. Il demande un élargissement de l'attribution des dispositifs de signalisation en ne tombant pas dans la presse des réseaux. Ensuite, M. Calvagna indique, qu'à la rue de la Basse Egypte, il y a un dispositif ralentisseur qui n'est pas équipé de potelets et cela occasionne un danger pour les usagers doux. Le dispositif est contourné par les véhicules. Il souhaite une sécurisation de cette voirie.

M. Urbain souhaite sensibiliser la Ville, au-delà la SNCB, par rapport à l'état de décrépitude de l'abris pour voyageurs de la gare de Binche. Il a lancé une pétition et souhaite poursuivre le travail de sensibilisation en Conseil communal. Il relève que cet abri n'est pas repris dans le périmètre de classement de la gare alors qu'il présente des caractéristiques patrimoniales. Il est dans un tel état que cela nécessite une réfection et avec le reste de la gare. Il faut continuer à sensibiliser afin que les crédits soient mis sur la table par la SNCB pour opérer les travaux sur cet abri.

M. Devin indique qu'il fait un point d'honneur à effectuer un suivi et un état des lieux, des demandes effectuées par les Conseillers communaux. Un suivi sera donné à M. Fragapane.

M. Fragapane précise que cela est probablement dû au passage de camions-poubelle qui passe sur cet accotement.

M. Van Houter, concernant les dispositifs de signalisation, précise que 8 projets qui ont été attribués dans le cadre d'un dispositif de subsidiation par la Région Wallonne, en faveur de la Ville de Binche et sur l'ensemble du territoire. Une décision de sélection des lieux d'implantation, en fonction d'une répartition géographique et des besoins de sécurisation des établissements sur les différentes entités, a été réalisée. Le Collège a décidé d'opter pour une répartition géographique, plutôt que de positionner l'ensemble des dispositifs sur Binche Centre, par exemple. M. Van Houter déplore la polémique lancée par un responsable d'établissement d'enseignement libre qui laisse entendre que le choix des sites a été fait sur base de critères ne relevant pas de caractéristiques de sécurisation. A cet égard, M. Van Houter indique que le premier établissement qui a été sécurisé est une école libre en centre-ville et dès lors qu'elle se situait le long d'une voirie régionale. Il relève que M. Calvagna ne souhaite pas lancer la thématique de la guerre des réseaux et pourtant, il reprend les arguments développés dans un article de presse par un responsable d'école. M. Van Houter déplore cette mauvaise critique par rapport à la sélection des sites. En ce qui concerne la rue de Clerfayt, il indique que la vitesse a été diminuée de 90kms/h à 50kms/h et ensuite à 30kms/h aux abords de l'école. M. Van Houter souligne que l'entrée de l'école se fait à 50m de la voirie et considérant ces éléments, elle n'est pas ressortie en ordre de priorité utile pour recevoir les équipements, contrairement à d'autres établissements. Concernant l'école du Sacré-Cœur, elle bénéficie de dispositifs de sécurisation sur le trottoir et d'un trottoir large.

M. Calvagna indique ne pas vouloir faire un procès d'intention. Il a déjà remercié pour les aménagements effectués, par ailleurs, dans le cadre d'autres dispositifs et notamment à la rue de Clerfayt. Il apprend en séance qu'il y a seulement eu 8 dispositifs disponibles pour la Ville de Binche.

M. Devin ajoute que d'autres PO se sont émus de la sortie dans la presse par une école libre, dès lors que ces autres PO considèrent une qualité de travail et une qualité d'écoute à la Ville de Binche. Par rapport à la rue de la Basse Egypte, M. Devin indique que les potelets seront remplacés, si cela est nécessaire. Quant à la gare, il indique avoir pris connaissance de la pétition lancée par M. Urbain. Il est sensible à la matière et adressera un courrier à M. Gilkinet pour connaître l'évolution du chantier de la gare. Il invitera, à cette occasion, M. Gilkinet à être sensible à cet abri pour voyageurs. Il précise que M. Gilkinet sera reçu à l'occasion d'une rencontre, au sein de Centropôle, relativement aux enjeux de la mobilité ferroviaire en région du Centre.

Accord à l'unanimité sans remarques

*

La séance est levée.

*

Séance du Conseil du 19 octobre 2023 à 20h30

Points de la séance à huis clos

N°	Point	Service
47	Personnel employé statutaire - Congé pour convenances personnelles - Renouvellement - Décision	Pers.
48	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire pendant l'année scolaire 2022/2023	Ens
49	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire pendant l'année scolaire 2022/2023	Ens
50	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire pendant l'année scolaire 2022/2023	Ens
51	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire pendant l'année scolaire 2022/2023 - Décision	Ens
52	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'un instituteur primaire à titre temporaire pendant l'année scolaire 2022/2023	Ens
53	Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Affectation d'une puéricultrice à titre définitif à raison d'un temps plein à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 4 - Ratification	Ens
54	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un contrat APE à raison de 12 périodes par semaine du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
55	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un contrat APE à raison de 12 périodes par semaine du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
56	Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 7- Implantation de l'Avenue du Charbonnage, 12 à 7120 Estinnes-Au-Val - Ratification	Ens
57	Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à	Ens

	titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 6 - Implantation de la rue Salvador Allende, 63 à 7134 Leval-Trahegnies - Ratification	
58	Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 3 - Implantation de la rue de la Pépinière 57 à Binche - Ratification	Ens
59	Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 1 - Implantation de la rue Alphonse Gravis 53 à Péronnes-lez-Binche - Ratification	Ens
60	Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 2 - Implantation de la rue Joseph Wauters 141 à Péronnes-lez-Binche - Ratification	Ens
61	Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 7 - Implantation de la rue de Versailles à Binche - Ratification	Ens
62	Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 7 - Implantation de la rue de la Fraternité à Binche - Ratification	Ens
63	Enseignement maternel - Année scolaire 2022/2023 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice contractuelle à raison d'un temps plein à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 3 - Implantation de la rue des Arquebusiers 41 à Binche à partir du 2 juin 2023 jusqu'au retour de la titulaire - Ratification	Ens
64	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Démission d'une puéricultrice contractuelle à raison de 36 périodes par semaine à dater du 1er juin 2023 - Ratification	Ens
65	Enseignement maternel - Année scolaire 2022/2023 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice contractuelle à raison d'un temps plein à l'Ecole	Ens

	Communale Fondamentale Binche 3 - Implantation de la rue des Arquebusiers 41 à Binche et à partir du 15 mai 2023 jusqu'au retour de la titulaire - Ratification	
66	Enseignement fondamental - Binche 5 - Direction - Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'une Directrice d'école communale à titre temporaire dans un emploi non vacant de plus de 15 semaines à partir du 23 janvier 2023 - Ratification	Ens
67	Enseignement fondamental - Binche 4 - Direction - Année scolaire 2022/2023 - Prolongation de la désignation d'un(e) remplaçant(e) en qualité de Directeur(trice) d'école à titre temporaire à partir du 9 décembre 2022 en attente de l'appel à la candidature à une fonction de promotion - Directeur(trice) pour l'école fondamentale Binche 4 - Ratification	Ens
68	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un contrat APE à raison de 12 périodes par semaine du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 - Rectificatif - Ratification	Ens
69	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un contrat APE à raison de 12 périodes par semaine du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 à l'école communale fondamentale Binche 2 - Implantation de la rue Joseph Wauters 141 à Péronnes-Lez-Binche - Rectificatif - Ratification	Ens
70	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'Enseignement d'une institutrice primaire à titre définitif à raison 24 périodes par semaine au sein de la WBE - Pôles territoriaux Hainaut Sud à dater du 2 octobre 2023 jusqu'au 5 juillet 2024 inclus - Ratification	Ens
71	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement ou dans les centres Psycho-Médico-Sociaux d'une institutrice maternelle à titre définitif à raison de 2 périodes par semaine du 28 août 2023 au 29 septembre 2023 - Ratification	Ens
72	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement ou dans les centres Psycho-Médico-Sociaux d'une institutrice maternelle et maîtresse de psychomotricité à titre définitif à raison d'une période par semaine en psychomotricité du 28 août 2023 au 29 septembre 2023 - Ratification	Ens
73	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'Enseignement d'une maîtresse de psychomotricité à titre définitif et à raison de 8 périodes supplémentaires par semaine du 14 septembre 2023 au 13 juillet 2024 inclus - Ratification	Ens

74	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un contrat APE à raison de 12 périodes par semaine du 28/08/2023 au 05/07/2024 à l'école communale fondamentale Binche 2 - Implantation de la rue Joseph Wauters 141 à Péronnes-Lez-Binche - Ratification	Ens
75	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Fin du congé pour prestations réduites justifiée par des raisons de convenance personnelle d'une institutrice maternelle à titre définitif à partir du 1er octobre 2023 - Ratification	Ens
76	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Mesures de protection de la maternité - Congé d'écartement (CMV) à partir du 11 septembre 2023 d'une institutrice primaire à titre définitif - Ratification	Ens
77	Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type I d'une institutrice maternelle à titre définitif à partir du 1er décembre 2023 - Ratification	Ens
78	Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2023/2024 - Grilles-horaires du personnel non chargé des cours à partir du 28 août 2023 - Ratification	Ens
79	Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire et à titre définitif à raison de 36 heures par semaine à partir du 28 août 2023 - Ratification	Ens
80	Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi non vacant à dater du 28 août 2023 et à raison de 9 périodes par semaine - Ratification	Ens
81	Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur d'initiation artistique et de formation pluridisciplinaire à titre temporaire à raison de 2 périodes par semaine à partir du 5 septembre 2023 et à charge des deniers communaux - Ratification	Ens
82	Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2023-2024 - Personnel - Désignation d'un professeur d'initiation artistique et de formation pluridisciplinaire à titre temporaire à raison de 4 périodes par semaine à partir du 5 septembre 2023 et à charge des deniers communaux - Ratification	Ens
83	Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2023-2024 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi non vacant à dater du 28 août	Ens

	2023 et à raison de 27 périodes par semaine - Ratification	
84	Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2022/2023 - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Démission d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre définitif et à dater du 28 août 2023 - Décision	Ens
85	Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 6 périodes par semaine à partir du 18 septembre 2023 - Ratification	Ens
86	Enseignement Artistique à Horaire Réduit - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre définitif et à titre temporaire à raison de 6 périodes par semaine du 18 septembre au 31 décembre 2023 - Ratification	Ens